

---

Don de la société populaire de Routot (Eure) de 463 livres 10 sous pour les frais de la guerre, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la société populaire de Routot (Eure) de 463 livres 10 sous pour les frais de la guerre, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 448-449;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28538\\_t1\\_0448\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28538_t1_0448_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 28

Les jeunes écoliers de Rennes sollicitent un décret qui mette en réquisition les jeunes gens, depuis l'âge de dix ans jusqu'à dix-huit, pour aller combattre les esclaves du tyran Georges; ils s'engagent à fournir dix livres de charpie par décade, et des secours aux femmes et aux enfans des défenseurs de la patrie morts dans les combats (1).

[Rennes, 27 vent. II] (2)

« Citoyen président,

Dis à la Convention nationale que les jeunes écoliers de Rennes, jadis gouvernés par des autorités gangrénées de fédéralisme, ont formé un petit club et désirent de tout leur cœur concourir à faire marcher le gouvernement révolutionnaire. Braves montagnards qui sçavez exposer vos vies pour le bonheur du peuple, nous vous invitons à rester à votre poste et à ne descendre de cette sainte Montagne que vous avez tant de fois sauvée qu'à la fin de la guerre. Oui, Citoyens, nous voudrions être d'âge et de taille pour défendre notre patrie. Ordonnez la réquisition depuis 10 ans jusqu'à 18 ans pour aller sur mer terrasser les féroces Anglais, et alors nous nous lèverons tous en masse et volerons où le danger de la patrie sera le plus éminent. Nous allons faire de la charpie et nous vous en promettons 10 livres par décade. Nous ferons aussi une petite collecte pour les veuves et enfans des défenseurs morts en combattant les ennemis de la patrie. Nous nous adressons à toi, Citoyen président, pour faire part de nos vues à la Convention. S. et F.»

LEMOINE (*présid.*), LE ROUX (*secrét.*),  
CLÉMENT (*secrét.*).

## 29

La citoyenne Banault, veuve Niepce, dont deux fils servent la République dans les armées, offre à la nation pendant la guerre, l'usufruit d'une charge de receveur des consignations estimée 35,000 liv., et les intérêts d'un office d'huissier de la Bresse-Chalonaise (3).

Elle observe qu'elle a 3 fils : l'aîné sert la République dans la marine; le second dans l'armée d'Italie, et le 3<sup>e</sup>, en réquisition, est prêt à partir pour aller remplacer celui de ses frères qui mourrait pour la patrie. Pour moi, dit elle, à qui l'âge et le sexe ne permettent pas d'aller sur le champ de bataille encourager mes enfans, j'offre à la patrie pour tout le tems de la guerre, l'usufruit d'une charge de rece-

(1) P.V., XXXVI, 188. B<sup>in</sup>, 13 flor.; J. Sablier, n° 1286; *Audit. nat.*, n° 584; J. Lois, n° 578; *Mon.*, XX, 380; J. Perlet, n° 584; S. Culottes, n° 438; *Rép.*, n° 130; C. Univ., 11 flor.

(2) C 303, pl. 1107, p. 18.

(3) P.V., XXXVI, 188. Saône-et-Loire.

veur des consignations estimée 35,000 liv. et les intérêts d'un office d'huissier de la Bresse-Chalonaise (1).

## 30

L'agent national du district de Sarreguemines adresse à la Convention nationale la somme de 211 livres offerte par les communes de Welferding et de Cocheren (2). Les mêmes communes ont fait don de plusieurs effets en nature (3).

[Sarreguemines, 2 flor. II] (4).

« Citoyen président,

Je te fais passer la somme de 211 liv. que les communes de Welferding et de Cocheren déposent sur l'autel de la Patrie. Ces mêmes communes ont fait un don patriotique de 73 aulnes 3 quarts de toile de chanvre, de 6 aulnes de toile d'étoupe, de 34 chemises, 16 draps de lit, 2 serviettes, 4 paires de bas, 5 paires de souliers, et une paire de guêtres. S. et respect.»

LALLEMAND.

## 31

La Société populaire de Routot, département de l'Eure, envoie 463 liv. 10 sous, pour les frais de la guerre (5).

[Routot, 10 germ. II] (6).

« Citoyens représentans,

Sous le masque impudent du patriotisme, plusieurs factions se sont disputé successivement l'honneur de nous donner un maître. La hache de la loi est encore teinte du sang des conspirateurs, et cependant vous avez à punir de nouveaux conjurés dont les chefs siégeaient parmi vous. Au milieu de tant d'écueils, le vaisseau de l'Etat s'avance lentement dans sa route; faut-il que nous ayons à nous défier des mains qui le gouvernent? Non, Paris fut le berceau de la Révolution, mais ce sont les français de tous les pays qui la firent, et si cette cité célèbre n'était pas assez forte de sa population pour faire respecter la représentation nationale, qu'elle sache que le dernier souffle de tous les factieux deviendrait aussitôt le gage de la souveraineté du peuple et de la sûreté de ses représentans.

Continuez, Citoyens représentans, de poursuivre et d'exterminer indistinctement tous les ennemis de notre félicité, et conservez jusqu'à la paix un poste autour duquel vous verrez

(1) B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) Et non Cocherère.

(3) P.V., XXXVI, 188 et 233. B<sup>in</sup>, 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 301, pl. 1080, p. 38.

(5) P.V., XXXVI, 189 et 233. B<sup>in</sup>, 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 301, pl. 1080, p. 23.

tous les républicains vous faire un rempart de leurs corps.

Nous déposons sur l'autel de la patrie une somme de 463 liv., 10 sols, pour les frais de la guerre. Agréer ce faible garant des vœux qu'une Société naissante forme pour le salut de la République. »

TAUPIN, LAMMOND.

### 32

Celle de St-Paul-du-Var, offre la somme de 150 livres pour le même objet, et jure de conserver les sentimens qu'elle a montrés à l'affaire de Gilette, et en secondant les vainqueurs de Toulon (1).

[St-Paul-du-Var, 27 germ. II] (2).

« Législateurs,

Vous venez encore une fois de déjouer les infâmes manœuvres de Pitt et de ses agens. Encore une fois vous venez de sauver la République; nous avons frêmi en apprenant la découverte de l'insensée conjuration qu'avaient ourdie des hommes couverts du manteau du patriotisme, notre premier cri a été: Guerre éternelle aux intrigans et aux despotes sous quelque forme qu'ils se présentent. Déjà huit fois nous avons montré notre dévouement à la liberté; nous avons repoussé l'ennemi à l'affaire décisive de Gilette; nous nous sommes portés en masse sur la grande route d'Italie que les pluies avaient rendue impraticable, pour faciliter le transport des canons qui ont réduit l'infâme ville de Toulon. Nous sommes toujours debout pour exterminer les traîtres et les ennemis de la liberté, aussi avez-vous décrété que nous avons bien mérité de la Patrie. C'est aujourd'hui, Législateurs, le moment de récompenser la vertu. Nous nous attendons bien de trouver des charlatans en vertu comme en patriotisme, mais nous ferons des uns comme nous avons fait des autres, nous les démasquerons et les livrerons au tribunal de l'opinion publique, le plus redoutable de tous... Nous autres, bons sans-culottes montagnards qui n'avons pour toutes richesses qu'une humble chaumière, des mœurs, des vertus et l'amour de la patrie, et pour idoles que la liberté et l'égalité, nous vous offrons la somme de 150 livres destinées à secourir nos frères des frontières, elle est aussi modique que nos fortunes.

Représentants du peuple, restez fermes à votre poste jusqu'à ce que ce gouvernement salulaire que vous venez d'établir et qui est si propre à procurer la paix et la tranquillité aux chaumières, ne soit plus nécessaire pour contenir les ennemis de notre liberté. S. et F.»

BERNARD (présid.).

[et 5 signatures illisibles]

(1) P.V., XXXVI, 189 et 232. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>). Gilette (A.-Marit.).

(2) C 301, pl. 1080, p. 40.

### 33

Les administrateurs du district de Montmédy annoncent à la Convention nationale, qu'ils viennent d'envoyer à la monnaie 460 marcs d'argenterie, provenant des dépouilles de leurs églises, 30 marcs provenant des émigrés, et 116 marcs de galons (1).

### 34

Les canonniers du premier bataillon du Lot, dont le courage a concouru à rendre Landau à la République, font la remise de 107 liv. 10 s., qui leur avoient été accordés pour deux jours de double paie par les représentans du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin (2).

[Sarre-Libre, 4 flor. II] (3).

« Nous vous envoyons par ce même courrier dans une lettre chargée 107 livres 10 sols, somme qui vient de nous être payée aujourd'hui pour deux jours de double paye, accordée par les commissaires par vous délégués auprès des armées du Rhin et de la Moselle.

Nous vous prions d'en disposer en faveur des femmes et enfans de nos horables frères d'armes, qui ont perdu la vie en combattant les ennemis de la liberté.

Comment vous peindre combien nos âmes furent pénétrées de satisfaction d'avoir coopéré à la délivrance de Landau; il suffit de vous dire que loin de calculer la misère qu'aurait occasionnée la rigueur des frimas à tous autres que des soldats républicains français; nous nous regardâmes dans la plus belle saison et les plus beaux jours de notre vie.

Oui, dignes représentans, nous avons su apprécier tout le prix de votre honorable récompense, il nous suffit d'avoir bien mérité de la Patrie.

Recevez l'obligation chérie et gravée dans nos cœurs, de ne quitter notre poste que le dernier des tyrans n'ait mordu la poussière, et que, la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République ne soient entièrement reconnues de tout l'univers. »

LORMIÈRE (cap<sup>e</sup>)

[et 34 signatures illisibles].

### 35

La Société populaire de Morierval, district de Crépy, annonce à la Convention qu'elle a déposé au district 128 chemises (4).

(1) P.V., XXXVI, 189. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XXXVI, 189. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1286; C. Eg., n<sup>o</sup> 619, p. 226.

(3) C 301, pl. 1080, p. 39. Sarre-Libre: Sarrelouis, Moselle.

(4) P.V., XXXVI, 189. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).